

- L'an deux mil vingt, le Vendredi onze SEPTEMBRE, Convocation du Conseil Municipal, en séance ordinaire, faite individuellement à chaque Conseiller pour le Jeudi dix-sept SEPTEMBRE deux mil vingt, à vingt heures trente minutes.

- **Ordre du jour** AFFAIRE SCOLAIRE : remplaçante le temps du repas ATSEM - Gestion financière : anomalie passage HELIOS - CIMETIERE : dimension caveautin - EOLIENNES : C.N.R. Compagnie National du Rhône : Etude - Enfouissement des réseaux Rue de la Bouvaterie - Terrain de la Bouvaterie : Projet d'aménagement, INFORMATIONS DIVERSES - QUESTIONS DIVERSES.

- L'an deux mil vingt, le Jeudi dix-sept SEPTEMBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

- **Étaient présents** : Mr RICHARD, Mme CHEVALLIER, Mr BOURIN, Mme MANCEAU, Mrs CHAUVIN, METIVIER, CHALUMEAU, Mme DURFORT, Mrs BONIFAIT – FOURNIER- Mmes HOFFMANN – VEILLE et SENECAI-VALLEE.

- **Absents** : Mme LIBERTI-THOUILLARD pouvoir à Mr RICHARD et Mr GASIOR non excusé.

- Madame Evelyne CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

- Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de sa précédente séance.

- Monsieur Gérard RICHARD a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **AFFAIRE SCOLAIRE : remplaçante le temps du repas ATSEM**

- Monsieur le Maire donne lecture du mail qu'il a adressé à tous les membres du Conseil Municipal en date du 28 Août 2020 : suite au protocole sanitaire - Guide relatif au fonctionnement des écoles dans le cadre du COVID-19 à compter de la rentrée 2020-2021- ; à la demande de la Directrice de l'école, il semble nécessaire de poursuivre le remplacement de l'ATSEM, durant sa pause méridienne de 30 minutes jusqu'à la fin de la crise sanitaire. La Directrice de l'école a bien entendu que cette décision ne sera pas pérennisée. Par retour de mail, 9 conseillers municipaux ont émis un avis favorable. En cette séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour attribuer les heures complémentaires majorées à l'agent qui avait fait cette mission au préalable.

- *Madame VEILLE demande si les repas végétariens sont obligatoires à la cantine*

- **Gestion financière : anomalie passage HELIOS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la Trésorerie en date du 05 juin 2020 qui signalait une anomalie de 0,06 € lors du passage à Hélios, entre la comptabilité et le cumul des fiches de caution. Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal autorise expressément Monsieur le Trésorier à solder la fiche caution n°120200 165 en débitant le compte 165 et en créditant le compte 1068 de 0,06 €

- **CIMETIERE : dimension caveautin**

Après avoir entendu Monsieur CHAUVIN, le Conseil Municipal donne son accord pour modifier le règlement du cimetière pour :

- limiter la surface des caveautins à 60 x 60 et la hauteur à 80 cm.
- limiter la surface des tombes dans l'espace enfants à 1 m x 0,80

Monsieur CHALUMEAU signale que les arrosoirs sont abimés.

Monsieur BONIFAIT demande que l'affichage soit refait.

Monsieur CHAUVIN sollicite un devis auprès de la société CCE France (Cimetière Collectivité Entreprise) pour la gestion du cimetière.

Monsieur le Maire et Monsieur CHAUVIN ont constaté le mauvais état et la dangerosité de certaines tombes.

- **EOLIENNES : C.N.R. Compagnie National du Rhône : Etude**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la Compagnie Nationale du Rhône « VOL-V » en date du 9 septembre 2020, concernant un potentiel éolien sur le territoire de DISSAY SOUS COURCILLON. Le projet de 4 à 5 éoliennes se situerait sur le secteur du Houssay et de Bel Air. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le lancement de cette étude.

-
-

- **Enfouissement des réseaux Rue de la Bouvaterie**

Madame CHEVALLIER suggère au Conseil Municipal de demander une visite de périmètre auprès du DEPARTEMENT, pour solliciter l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Bouvaterie. Cette visite serait planifiée au printemps 2021. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La Commission de voirie effectuera la visite des voies communales le samedi 3 OCTOBRE à 9 h 00

Madame CHEVALLIER demande la suppression d'une place de stationnement à l'angle de la rue de la Passerelle, face à l'école, afin que le car scolaire puisse manœuvrer aisément.

Madame CHEVALLIER présente un devis de Monsieur BARDET TP pour l'arrachage et l'évacuation de souches de thuyas au terrain de foot y compris le nivelage pour remise en état avec la terre provenant du site. Le montant du devis s'élève à 2 052 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Terrain de la Bouvaterie : Projet d'aménagement**

- Madame HOFFMANN propose un skate park. Les autres membres du Conseil Municipal proposent un parcours de santé, avec un parking aménagé et une aire de pique nique.

- **Informations diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame J. ANNE, décidant de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} AVRIL 2021.

- Madame R. ROHR, Secrétaire, n'a pas les conditions requises pour partir à la retraite en carrière longue le 1^{er} Janvier 2021. Elle ne pourra obtenir ses droits pour la retraite anticipée le 1^{er} AVRIL 2022.

-

- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier du Comité Départemental des Médillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif pour reconduire le CHALLENGE DU JEUNE BENEVOLE, destiné à récompenser un jeune qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée. Une copie de ce courrier sera transmise aux associations de notre Commune.

La Commune est dans l'obligation de se doter d'un second défibrillateur, qui doit être installé à l'extérieur de la salle polyvalente, afin d'être accessible pour les autres salles municipales et la mairie. Son emplacement sera défini ultérieurement. Il convient de demander un devis.

- **Questions diverses**

- Madame MANCEAU informe le Conseil Municipal que le PLUI a été suspendu par la Préfecture de la Sarthe.

- Madame SENEVAL-VALLEE demande qu'une clôture soit installée en bas de l'impasse des Colibris, car les enfants descendent celle ci dangereusement à vélo. Le Conseil Municipal propose à Monsieur le Maire d'adresser un courrier aux parents des enfants concernés.

- Monsieur BONIFAIT signale qu'une tôle est tombée dans l'herbe derrière le terrain de tennis.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.